



JEUDI 20 FEVRIER, AMPLIFIONS LA PRESSION, ENSEMBLE DANS LA RUE !

**La lutte contre la réforme n'est pas que l'affaire de quelques secteurs,
mais bien l'affaire de Toutes et Tous.**

Avec la réforme des Retraites de Macron : TOUTES ET TOUS PERDANTS !

Né avant 1975, pour bénéficier de la retraite à taux plein, il faut avoir eu une carrière complète, c'est-à-dire avoir cotisé pendant 43 années sans interruption !!!

Exemple, je suis né en 1972 :

- J'ai commencé à travailler à 23 ans, je ne pourrais obtenir une retraite à taux plein qu'à 66 ans (43+23) !!!
- J'ai commencé à travailler à 19 ans je peux prendre ma retraite à 62 ans (âge légal) avec mes 43 ans de cotisations, mais avec l'âge pivot établi à 64 ans que je n'ai pas encore, j'aurais une décote de 10% sur ma retraite à taux plein pour tout le restant de ma vie !!!

Né après 1975, en plus des 43 ans pour avoir une carrière complète, s'ajoutent :

- La valeur du point non garantie
- Le calcul de pension sur la totalité de la carrière (contre , aujourd'hui, les 25 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public)
- La non prise en compte des interruptions de carrière (chômage, maternité,...)

LA RETRAITE PAR POINTS :

C'est travailler plus longtemps , dans tous les secteurs et pour toutes les générations.

C'est une baisse générale de toutes nos retraites , en particulier pour les femmes et les précaires.

Pour nous comme pour nos enfants, Pas une année de plus, Pas un Euro de moins !

l'heure est à l'extension et à la généralisation des grèves, c'est le seul moyen d'être entendus et écoutés !

Unité dans la lutte, Unité pour gagner ! Non à la retraite par points !

TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION A RODEZ !

JEUDI 20 FEVRIER

14h 30 Mail de Bourran

Départ en manifestation, jusqu'au kiosque.

La grève est un droit pour Toutes et Tous les salariés du public et du privé :

- Quelle que soit la taille de l'entreprise, qu'il y ait ou non un syndicat.
- Dans le public les préavis sont déposés, dans le privé : pas besoin de préavis.

Renseignez-vous auprès de nos organisations syndicales.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique